



## CONDITIONS DE VENTE, DE LIVRAISON ET DE PAIEMENT

1. Les travaux sont réalisés et les marchandises sont livrées conformément aux présentes conditions générales, à l'exclusion de toutes les autres conditions, hors stipulation contraire explicite et écrite de la part de BELURBA. La nullité ou l'inapplicabilité d'une disposition des présentes conditions générales n'entrave d'aucune manière la validité des autres dispositions.

2. Un accord n'est conclu entre BELURBA et le client que par la confirmation de la commande ou un autre accord écrit.

Les offres restent valables pendant un mois après signature, sauf indication contraire.

3. Tous les devis et offres de prix sont basés sur les valeurs des salaires, des matériaux et des services en vigueur à ce moment. Si ceux-ci sont soumis à des modifications, BELURBA se réserve le droit d'adapter les prix en proportion.

Les travaux supplémentaires, à savoir les travaux réalisés en plus de la mission établie d'avance, sont toujours réalisés au prix horaire et au tarif des marchandises utilisées.

Le client s'est informé au préalable des tarifs en vigueur à ce moment et les accepte.

Quoi qu'il en soit, sauf stipulation contraire, les éléments suivants ne sont pas inclus dans le prix : pavage, repavage, égouttage, égalisation et/ou viabilisation du terrain, évacuation des matériaux, pose de joints d'assise, heures d'attente, location par la suite d'une miniexcavatrice.

4. Les délais de livraison sont purement indicatifs et non contraignants pour BELURBA. Les retards de livraison ne donnent droit à aucune indemnité et n'entraînent pas la dissolution de l'accord. Si le client transporte des marchandises appartenant à BELURBA, le transport a lieu aux frais du client, à ses risques et périls.

5. BELURBA facture les frais de transport selon la quantité de la commande. Pour les commandes supérieures à 3 000,00 €, les frais de transport sont inclus. Pour les envois par la poste, des frais d'envoi de 35,00 € sont facturés. Pour les livraisons sur (euro)palettes, les frais suivants sont facturés : europalette et côté démontable : 12,50 € ; palette (grand format) : 20,00 €. Tous ces prix s'entendent hors TVA et BELURBA se réserve le droit de revoir ces prix en cas de livraison partielle.

6. Toutes les factures sont payables sur le compte bancaire indiqué dans les trente jours après la date de facturation, sauf stipulation contraire.

Pour les commandes avec un montant inférieur à 250,00 €, Belurba facture des frais administratifs de 30€.

Pour les commandes de plus de 15 000,00 €, 50 % du montant de la facture doit être payé avant la livraison et/ou le début des travaux et 50 % du montant de la facture dans les trente jours après la date de facturation.

En cas de non-paiement dans les trente jours après la date de facturation, un intérêt de retard de 12 % par an est facturé ipso jure et sans mise en demeure. Par ailleurs, en cas de retard de paiement, le montant total de la facture est majoré, également ipso jure et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire à concurrence de 15 % du montant total de la facture, avec un minimum de 50,00 €.

En outre, BELURBA se réserve également le droit de suspendre tous les travaux encore à réaliser et toutes les livraisons en attente jusqu'au paiement intégral de la facture sans mise en demeure préalable. En cas de non-paiement de la facture, toutes les autres créances encore dues par le client deviennent exigibles ipso jure et sans mise en demeure préalable.

7. Tant que les marchandises livrées ne sont pas totalement payées, elles restent la propriété de BELURBA. Toutefois, le risque passe à l'acheteur lors de la conclusion du contrat.

Jusqu'à ce que la propriété de la marchandise vendue passe effectivement au client, il est strictement interdit au client d'utiliser les marchandises livrées comme moyen de paiement, de les mettre en gage ou de les grever de quelque droit de sûreté que ce soit.

Les marchandises seront livrées non montées par BELURBA et déchargées à côté du camion. Si le client a commandé un montage, le département Installation et planning prendra contact avec lui afin d'en convenir. Un responsable habilité sera présent au nom du client lors du déchargement des matériaux, avant le début du montage et/ou pendant le montage. En outre, le client devra veiller à fournir suffisamment de sable pour le coulage autour des sols en béton et/ou le pavage en cas de travaux supplémentaires.

BELURBA facture un tarif horaire de 35,00 € hors TVA pour les heures d'attente dues à la négligence du client.

8. Les plaintes doivent être adressées par courrier recommandé au plus tard dans les huit jours après que le client ait pris connaissance du défaut ou qu'il ait pu en prendre connaissance normalement. Passé ce délai, le droit de formuler une plainte expire.

Lorsque la facture est payée, même s'il s'agit d'un paiement partiel, il peut toujours être considéré que les travaux réalisés sont acceptés et validés en ce qui concerne le prix et la qualité.

Les litiges en suspens relatifs à la qualité et aux défauts des services et marchandises livrés ne donnent en aucun cas le droit à un report ou une suspension de paiement des factures, ni à faire appel à l'exception d'inexécution (« exceptio non adimpleti contractus »).

Si le client a droit à une indemnité directe en raison d'un défaut dans la livraison des marchandises/services par BELURBA, cette indemnité se limite au montant que BELURBA facturerait pour ces services ou marchandises.

9. En cas d'annulation de ce qui a été convenu par le client, une indemnité à concurrence de 20 % de la valeur totale de ce qui a été convenu peut être demandée, sans préjudice du droit de BELURBA de prouver et d'exiger une indemnité plus importante.

10. Si le client effectue une commande sur demande, celle-ci est considérée comme une commande définitive qui ne peut plus être modifiée. Après un délai de 15 jours, les marchandises qui n'ont pas été enlevées sont facturées et 2 % du prix total est réclamé pour couvrir les frais de stockage.

11. BELURBA est uniquement responsable en cas de malversation, de fraude et de faute intentionnelle.

Dans la mesure où BELURBA est dépendante de la collaboration, des services et des livraisons de tiers pour l'exécution de ses engagements, elle ne peut pas être tenue pour responsable d'éventuels dégâts découlant de leur erreur, y compris une erreur grave ou intentionnelle.

Dans la mesure où cela s'avère nécessaire, le client protégera BELURBA de la responsabilité des dégâts aux marchandises de tiers découlant des travaux réalisés.

12. Si l'une des parties est confrontée à des circonstances anormales et imprévues qui compliquent considérablement l'exécution de l'accord, les parties vont renégocier pour arriver ensemble à une modification équitable de l'accord. La partie confrontée à des circonstances anormales et imprévues doit en informer l'autre partie dans un délai de huit jours par courrier recommandé.

Le contrat est considéré comme dissous de plein droit à charge du client en cas de faillite, de décès ou de déconfiture de celui-ci, ainsi que lors d'une modification du statut juridique de l'acheteur, quelle qu'elle soit.

13. Afin de garantir le paiement des factures ouvertes, le client fournit à BELURBA un gage sur toutes les créances actuelles et à venir découlant des accords conclus et à conclure avec des tiers dans le cadre des livraisons pour lesquelles le paiement est requis.

14. L'imposition non immédiate de tout droit ou de toute compétence par une partie n'affectera ni ne limitera les droits et compétences de cette partie. La renonciation au droit de toute disposition ou condition ne sera applicable que si elle a lieu par écrit.

15. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement de Hasselt sont seuls compétents.

Tous les litiges seront soumis au droit belge